

Résumé du livre:
« Quand les catholiques étaient hors la loi »
de Jean Sévilla

Ce livre présente les catholiques quand ils étaient hors la loi dans un paysage de révolution et de rapport de force dans la mise en place de l'idée de laïcité.

Alors pourquoi ressusciter tout cela? D'abord pas souci de vérité historique.

Ce n'est pas parce que la laïcité aujourd'hui passe par le summum de la tolérance qu'il faut occulter sa violence anti-religieuse et sa mise en place avec les gouvernements.

En partant d'un constat il fait comprendre ce qui a animé une telle hostilité contre les catholiques.

On peut rappeler à la mémoire que nous donne ce livre que sous Napoléon III, les congrégations jouissent de protection de l'administration impériale. Les chiffres parlent. En 1851, on compte 3000 religieux ; en 1861, ils sont 18000 ; 14000 établissements, que soient des monastères, des écoles ou des hospices. 72 % des religieux et 65 % des religieuses se consacrent à l'enseignement.

Ajoutons que dans des secteurs comme l'aide aux handicapés, aux aliénés, aux orphelins, aux vieillards sans ressources, aux prisonniers ou aux prostituées, les œuvres fondées et entretenues par l'Église jouent un rôle pionnier.

Et pour finir comme exemple, dans les campagnes les sœurs institutrices ou infirmières assurent une fonction qu'aucun service de l'état ne remplit.

On comprendra de ces exemples citées ci-dessus qu'en 1878, prêtres, religieux ou religieuses, le clergé français représente 216000 personnes dont la visibilité saute aux yeux. Il représente une présence massive dans la société. Cette église florissante va déclencher une réaction en retour.

Il faut bien constater que dans un pays majoritairement chrétien, l'anticléricalisme trouve un écho dans une partie de la population ; il y a à cela de multiples raisons et qui ne tiennent pas qu'à l'irreligion.

À la fin des années 1870, la carte religieuse de la France correspond à sa carte politique. Alors que les zones d'indifférence sont plutôt républicaines, les régions de fortes pratiques sont plutôt conservatrices. À l'époque le cumul de mandat, évêque avec une charge de député, n'était pas rare. Cette superposition ne sera pas favorable aux catholiques dans la mesure où jusqu'en 1914, le pays sera doté de majorités parlementaires orientées à gauche et donc hostiles à l'Église.

Raisons sociologiques.

Si le recrutement du clergé est diversifié, on mettra en avant ceux que l'on nomme les aristocrates ou de grands Bourgeois qui sont à l'honneur pour avoir été les premiers à se soucier des milieux défavorisés, mais on dira d'eux qu'ils sont dans leur propre monde et qu'ils sont isolés. Ils font avancer dans la bienveillance paternelle des personnes de talents mais ils donnent du grain à

moudre aux anticléricaux qui pensent que la justice doit s'inscrire dans les lois et les institutions.

Raisons psychologiques

Alors que le principe de la liberté s'affirme contre le principe d'autorité et que les individus attachent un prix croissant à leur autonomie, à l'exemple du prêtre trop souvent seul à parler au nom de la religion, à partir du moment où il n'hésite pas à donner des consignes de vote ou à s'immiscer dans la vie intime des familles, beaucoup d'hommes estiment que borner les pouvoirs du clergé, c'est préserver leur indépendance.

Toutes ces considérations, toutefois n'exonèrent pas ceux qui vont déclencher la guerre contre le catholicisme en tant qu'expression de la foi chrétienne; et en 1878, il y eut un discours prononcé par Léon Gambetta qui disait « non, nous ne sommes pas les ennemis de la religion, d'aucune religion. Nous sommes au contraire, les serviteurs de la liberté de conscience, respectueux de toutes les opinions religieuses et philosophiques.. »

La suite ne va vérifier en rien ces bonnes intentions.

À partir des bonnes intentions de Gambetta, comment pouvons-nous comprendre que les catholiques se sont retrouvés hors-la-loi et pourquoi ?

Tout d'abord les grandes personnalités politiques, que ce soit Gambetta, Ferry ou Clémenceau, sont imprégnées par cette foi laïque qui possède ses rites - culte de la grande révolution qui a arraché l'humanité à la servitude.

Mais comment peut-on comprendre l'idée de Laïcité ?

Georges Welle écrit que l'idée laïque à l'origine renferme une conception philosophique sur l'indépendance et la capacité de la raison humaine, et une conception politique sur les droits de l'état et des citoyens vis-à-vis de l'Église. (p. 29)

La pensée laïque va vite se transformer en anticléricalisme militant, basculant dans la volonté de détruire le catholicisme. (p. 30)

Retour aux sources de la laïcité ?

Pour comprendre la séparation des églises et des états, il faut aller aux sources - au sens où l'entendent les historiens - car cela provoque des surprises : entre le mythe et la réalité, il y a un fossé.

Comment la liberté de pensée et d'expression pour tous s'est-t-elle organisée dans l'égalité à tous de l'idée de la laïcité ?

En France de 1879 à 1914 les gouvernements se caractérisant tous à de rares exceptions par leur anticléricalisme (contre l'Église, leur politique les a conduits à employer la force.)

Comment comprendre ceux qui ont animé la pensée laïque et qu'ont-ils fait dans un esprit de liberté pour les citoyens ?

Quand Jules Ferry imposait la séparation de l'Église à l'école. Il aurait été le fondateur de l'école gratuite pour tous. Ce qui entretient ce mythe oublie que Jules Ferry n'a n'y inventé l'école gratuite, seulement l'obligation d'être scolarisé.

Au regard des lois qui se sont mis en place, on ne peut constater la violence et la force mis à l'encontre des catholiques. La liste est longue et abusive. Par exemple, on peut noter :

- 6000 religieux expulsés de leur couvent. L'expulsion des congrégations non autorisées. (article 7 Pge 56)
- Les religieux chassés des écoles d'état. Plus le droit d'exercer leur métier
- laïcisation des institutions publiques 1884. C'est le maire qui a la compétence en matière d'interdiction de tout lieu de rassemblement de procession
- laïcisation de l'armée en 1880 ; L'aumônerie militaire est supprimée. page 83
- Laïcisation de la magistrature 1883
- laïcisation du système de santé
- laïcisation des prisons.
- L'exemple de 1900 en ayant fondé plusieurs libertés modernes:
 - ⌘ Liberté de presse
 - ⌘ Liberté de réunion
 - ⌘ Liberté syndicale
 - ⌘ Liberté d'association

En France, ces libertés n'étaient pas destinées à tous. Entre 1879 et 1914, plusieurs lois d'exception ont exclu les religieux catholiques du régime commun aux citoyens. Page 19

La mise en place des lois qui se sont succédées dont la loi de 1905 a consisté en un processus politique et juridique qui a imposé à la société française une succession de lois laïcisatrices dirigées contre l'Église catholique. Mise en place de la loi conditionnée par une atmosphère d'animosité.

Programme religieux : Dispersion des congrégations, laïcisation de l'enseignement, applications au clergé des lois civiles, séparation de l'Église et de l'état, rupture avec le Vatican ; ce projet correspond à celui qui sera mis en œuvre étape par étape jusqu'en 1905, présenté par Gambetta en 1879 mais pas élu...

Pour finir, et sans passer par l'histoire des combats opposant les personnes au gouvernement, les différentes lois, on peut dire de ce livre qu'il apporte une réflexion sur la République Française qui s'est construite autour de la laïcité, la France est-elle née en 1905 ?

Avant la République, mais aussi avant l'empire, avant la Révolution et avant la monarchie, il y avait

le christianisme, principe spirituel et principe de civilisation.

Ce n'est pas par hasard si la crise de l'identité Française est consécutive à la déchristianisation du pays. Ils pouvaient bien le combattre, mais les anticléricaux de jadis étaient nourris par le christianisme.

La dignité de la personne humaine, l'égalité entre l'homme et femme, la solidarité envers les petits et les pauvres, le souci de justice, le sens du pardon, toutes ces valeurs sont issues de la tradition chrétienne.

Est »ce qu'une société peut perdre sa mémoire religieuse quand la laïcité doit prendre parti des foulards dans les établissements scolaires ?